

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025**

**ORDRE DU JOUR :**

- EAU POTABLE\_Abaissement de bordures et reprise des gestions des eaux pluviales
- ASSAINISSEMENT\_Changement du Pont de Brosse Station d'Épuration
- ASSAINISSEMENT\_Renouvellement convention du département pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif
- VOIRIE\_Point à temps automatique
- SICECO\_Rénovation Eclairage Public - Tranche 2
- ZAER\_Validation des zones préalables à la prise de l'arrêté préfectoral
- VOIRIE\_Achat parcelle de Monsieur VAILLANT Jean Pierre
- ONF\_Proposition de coupes de l'exercice 2026
- VOIRIE\_Adressage de la Poste
- VOIRIE\_Echange d'une ruelle du domaine communal au domaine privé
- DETR\_Demande de subvention pour la rénovation de la toiture de la Salle des Fêtes rue de Semur
- BUDGET EAU POTABLE\_Décision Modificative N°1
- BUDGET ASSAINISSEMENT\_Décision Modificative N°1
- QUESTIONS DIVERSES

Convocation affichée le 18 Septembre 2025

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 18 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BILBOT, Maire.

**Présents :** M. Yves BILBOT, M. Patrick VAUTRAIN, M. Romain CARLIER, M. Jean VANDELLE, Mme Annie DUPUIS, M. Jean-Paul SITTERLIN, M. Laurent PRELAT, M. Jean-Marc GUELDRY, M. Stéphane ROUSSELET, M. Hervé CULAS, Mme Cécile MASSON.

**Absent/excusé:** Mme Madeleine CLARA, Mme Agnès BROCARD, Mme Brigitte SOUILLIART.

**Secrétaire de séance :** M. Jean VANDELLE.

**Nomination du secrétaire de séance:**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme M. Jean VANDELLE pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 Juillet 2025.**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 9 Juillet 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 9 Juillet 2025.

**BUDGET EAU POTABLE**  
**Abaissement de bordures et reprise de la gestion des eaux pluviales**

N°2025-53

Le Maire informe aux conseillers que la société Eurovia va réaliser des travaux de voirie Grande Rue pour permettre à l'usager d'accéder plus facilement à sa propriété.

Le Maire explique que les travaux consistent à abaisser les bordures avec un changement de bordure A2 et CS1 sur 9ml.

Le Maire ajoute que la société va également reprendre la gestion des eaux pluviales.

Le Maire présente le devis d'un montant total de 2006.40€ HT soit 2407.68€ TTC.

La dépense pourra être supportée par les fonds libres du budget annexe EAU POTABLE de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis de la société Eurovia d'un montant total de 2006.40€ HT soit 2407.68€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget annexe "EAU POTABLE" de l'exercice en dépense de la section de fonctionnement.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : 01/10/2025
- Publiée sur papier le : 30/09/2025

**BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**Changement du pont de brosse à la Station d'Epuration**

N°2025-54

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bruit de moteur anormal est entendu à la station.

Le maire explique que la société BIOTRADE est intervenue afin d'apporter un diagnostic et d'établir un devis.

Le technicien a constaté plusieurs anomalies au niveau du pont de brosse : bruit anormal qui provient du réducteur, jeu excessif détecté et côté motoréducteur rotations irrégulières.

Le Maire rappelle qu'il avait informé ses conseillers par mail de la signature urgente de ce devis en date du 13 Août 2025. Afin de faire le nécessaire très rapidement pour ne pas nuire à l'ordre public en cas de panne total de la station d'épuration.

Le Maire explique qu'il a également contacter par courrier le maire de Buffon de cette intervention puisqu'il subventionne les frais de fonctionnement de la station au nombre d'habitants.

Désignation	Montant HT
Achat pont de brosse	11 600 €
Location aérateur si 20 jours	4 200 €
Montant total	15 800 €

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux ont débutés le 11 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis de la société BIOTRADE.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- ACCEPTE le courrier du Maire pour obtenir la subvention de la commune de Buffon.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : 01/10/2025
- Publiée sur papier le : 30/09/2025

- D'INSCRIRE les crédits supplémentaires en dépense d'investissements au compte 2156 dans la DM N°1 au budget assainissement.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### Renouvellement convention du département pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif

N°2025-55

Le Maire rappelle que la convention avait été signée en 2020 pour cinq ans et que cette année nous devons la renouveler.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions administratives et financières du partenariat entre la collectivité et le département dans le domaine de l'assainissement collectif, pour les ouvrages d'épuration.

Le Maire donne lecture de la convention à l'assemblée.

AINSI,

Après avoir pris connaissance du document présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre le département de la Côte d'Or et la commune relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : 01/10/2025
- Publiée sur papier le : 30/09/2025

### VOIRIE

#### Point à temps automatique

N°2025-56

Le Maire propose aux conseillers d'effectuer des travaux de point à temps automatique car nos rues sont très abîmées.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis proposé par la société COLAS pour les travaux de point à temps. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 11 704€ HT et 14 044.80€ TTC.

Le Maire explique qu'il n'y a pas eu de point à temps depuis plusieurs années.

Le Maire énumère les rues concernées par les travaux : Rue des Croisettes / Rue Haute de la Damassue /Rue Du Presbytère / Rue des Roches / Grande rue /Rue de l'Eglise / Rue du Floquet /Rue de la Fontaine / Rue du Château.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis de la société COLAS pour un montant de 11 704€ HT et 14 044.80€ TTC.
- MANDATE le Maire de signer le devis.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 en dépense de la section de fonctionnement.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : 01/10/2025
- Publiée sur papier le : 30/09/2025

**SICECO**  
**RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC- TRANCHE 2 - Dossier EP/1499/B**

N°2025-57

Le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité le SICECO pour le remplacement des lampes existantes de l'éclairage public par des lampes LED plus économiques.

Une visite des installations avait été programmée le 13 juin 2023 en présence de Mr FROMHEIM technicien du SICECO, de Mr HORVAT représentant l'entreprise DEMONGEOT, sous-traitant en charge des travaux du SICECO, et de Mr le Maire.

Les travaux doivent se dérouler en plusieurs tranches. Les travaux de la tranche 1 sont déjà réalisés c'est-à-dire : rue du Château, rue de Dijon, rue de la Brenne, rue de Semur, rue du 8 mai et une partie de la RD direction Buffon.

La tranche 2 concernée par le présent devis concerne la rénovation de 44 points lumineux de la commande H, D, G.

Le Maire présente le devis total des travaux estimés à 36 502.01€.

Considérant l'aide financière du SICECO, le reste à charge pour la commune est estimé à 21 061.87€.

Le Maire apporte les éventuelles précisions techniques sur le dossier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux de rénovation de l'éclairage public (2<sup>e</sup> tranche) notamment la rénovation de 44 points lumineux (dossier EP/1499/B),
- SOLLICITE le SICECO pour la réalisation des travaux,
- APPROUVE le devis estimatif présenté par le SICECO pour un montant total de 36502.01€ et une contribution de la commune estimée à 21061.87€,
- ACCEPTE de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO,
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2026, en dépense de la section d'investissement.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : 01/10/2025
- Publiée sur papier le : 30/09/2025

**ZAER**  
**Validation des zones préalables à la prise de l'arrêté préfectoral**

N°2025-58

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M le Maire rappelle que les zones d'accélérations avaient été définies par délibération du conseil municipal le 16 janvier 2024 et transmises au référent préfectoral, pour passage en Comité Régional de l'énergie (CRE) dès le 22 novembre 2024 et le 13 mai 2025.

M le Maire rappelle au conseil municipal que :

Le Comité régional de l'énergie du 22 novembre 2024 a fait le constat d'un bilan d'étape de définition des ZAER encourageant à l'issue de la première vague et a demandé aux référents préfectoraux unique départementaux de solliciter les communes et leurs intercommunalités afin d'engager une seconde vague de définition de zones complémentaires, jusqu'au 15 mars 2025 pour passage en CRE le 13 Mai 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

Le CRE du 13 mai 2025 entérine les deux vagues de zones d'accélération, arrêtées dans le portail cartographie dédié.

Le Maire précise les zones concernées :

Nom de la zone	Détail Filières
Toiture photovoltaïques - bourg de St-Rémy	Solaire_PV_NV_TOIT
La Grande Cras	Solaire_PV_NV_SOL
De l'Herbue	EOLIEN_NV
Panneaux photovoltaïques _ Cruchy	Solaire_PV_NV_TOIT

M le Maire soumet ces zones à délibérations.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

- **VALIDE** la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, telle qu'exposée dans la présente délibération,
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à la préfecture de Côte-d'Or.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : **01/10/2025**
- Publiée sur papier le : **30/09/2025**

**VOIRIE**  
**Achat parcelle de Monsieur VAILLANT**

N°2025-59

Le maire rappelle aux conseillers municipaux ses différents échanges avec Mr Monsieur VAILLANT sur le souhait que la commune acquière la parcelle A11 dont il est le propriétaire.

Cette parcelle permettra surtout à l'Office National des Forêts (ONF) la création d'une voie d'accès sur la parcelle A11 afin de faciliter l'accès pompiers, le débardage et permettre de désenclaver la partie supérieure de nos bois.

La construction sera réalisée sur une bande de largeur de 6m par environ 170m jusqu'aux bois communaux tout le long de la clôture de l'ancienne porcherie. La surface exacte sera déterminée par un géomètre.

D'un commun accord, la commune souhaite acquérir cette parcelle sur la base de 2000.00€Ha environ les 1020m<sup>2</sup>. La collectivité prendra en charges tous les frais se rattachant au dossier.

Le conseil est sollicité pour donner son accord sur l'achat de la parcelle et d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

- **ACCEPTE** d'acquérir cette parcelle pour la création d'une voie.
- **VALIDE** l'achat de la parcelle sur la base de 2000.00€Ha.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rattachant à ce dossier.
- 

- Délibération transmise en sous-préfecture le : **01/10/2025**
- Publiée sur papier le : **30/09/2025**

**ONF**  
**Etat d'assiette de l'année 2026**

N°2025-60

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant :

- ☒ La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2026., avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.
- ☒ Le programme pluriannuel de coupes pour la période 20.....- 20....., consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités  
(Case à cocher si un tel document a été produit à la commune)

Le Maire informe que l'ONF présente une nouvelle demande d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2026 pour les coupes suivantes :

Parcelle	Type de coupe	Surf à Des (Ha)
35	ACT	7.46
36	ACT	8.97
37	ACT	7.95

Le Maire expose les orientations de mise en marché :

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
35	BI BO	BI			BO + HOUPIERS	
36	BI BO	BI SELON NOMBRE AFFOUAGISTES			BO + HOUPIERS	BI SELON NOMBRE AFFOUAGISTES
37	BI BO				BO + HOUPIERS	BI

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
35			ACT	7,46	
36			ACT	8,97	
37			IRR	7,95	

- VALIDÉ les orientations de mise en marché.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : 01/10/2025
- Publiée sur papier le : 30/09/2025

VOIRIE  
Adressage de la Poste

N°2025-61

Le maire informe les conseillers que Monsieur CORDEVANT était en charge de la base d'adresse locale pour notre commune.

La mise à jour de cette base est une obligation de l'Etat car elle va être utilisée par les services de secours, les services postaux et le cadastre.

Lors de son étude réalisée dans notre commune, l'agent postale a trouvé des points d'adressage compliqués et souvent ne respectant pas un ordre logique.

Monsieur le Maire souhaite échanger sur les différents points de la vigilance :

- Sur le cadastre inscription Grande rue de Blisy et sur le panneau de voirie Rue Blisy : modification panneau en Grande Rue de Blisy.
- Un numéro sera attribué à la Grande Salle des Fêtes Rue De Semur : nouvelle adresse 15, Rue de Semur.
- Rue de Dijon un seul numéro pour plusieurs professionnels : impossible de changer le numéro car payant pour les sociétés et demande le changement surtout leurs documents administratifs
- Rue du Château les numéros ne sont pas dans l'ordre : impossible de changer le numéro car payant pour les sociétés et demande le changement surtout leurs documents administratifs.
- Rue de Chamour : quatre habitations ont leurs entrées de cours rue de Blesseau alors que leur adresse postale est rue de Chamour.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- APPROUVE le changement du panneau de la rue de Blisy en Grande Rue de Blisy
- VALIDE la numérotation de la Salle des Fêtes rue de Semur.
- ACTE pour apporter aucun changement concernant rue de Dijon, rue du Château et rue de Chamour.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : 01/10/2025
- Publiée sur papier le : 30/09/2025

## VOIRIE

### Passage d'une ruelle du domaine communal au domaine privée Echange de parcelle avec un particulier

N°2025-62

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Yolaine DE COURSON demeurant à ARRANS. Mme DE COURSON est propriétaire de deux immeubles place Saint Antoine à CRUCHY.

Les deux maisons sont séparées l'une de l'autre par une ruelle très étroite qui permet à peine le passage d'une personne. Cette ruelle fait partie du domaine public de la collectivité.

Mme DECOURSON propose à la municipalité dans un premier temps de faire cadastrer cette ruelle afin de pouvoir la transférer dans le domaine privé.

Après quoi, elle propose un échange de parcelle : souhaite acquérir la parcelle A783 de 37ca et donner au domaine public la parcelle A335 d'une superficie de 28ca

Mme DE COURSON précise dans sa demande qu'elle prendra tous les frais à sa charge. Notamment les frais d'intervention du géomètre qui devra borner la surface de la ruelle pour la cadastrer.

AINSI, après avoir pris connaissance des plans transmis par le Maire, à l'appui du dossier,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- ACTE de la demande de Mme DE COURSON,
- VALIDE le bornage par un géomètre de la ruelle située entre les deux immeubles de Mme Yolaine DE COURSON, place Saint-Antoine à CRUCHY (parcelles A757 et A 758),
- RAPPELLE que cette ruelle fait partie du domaine public communal mais qu'aucune enquête publique n'est nécessaire compte tenu de la faible surface concernée,
- DEMANDE à Mme DE COURSON de prendre à sa charge les frais d'intervention du géomètre.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents en rapport avec les présentes dispositions.
- ACCEPTE l'échange sans soultre de la parcelle de Mme Yolaine DE COURSON cadastrée A335 d'une superficie de 28ca pour la commune de Saint-Rémy et à l'inverse la collectivité échange sans soultre à Mme Yolaine DE COURSON la parcelle A783 de 37ca.
- DIT de réaliser la procédure de désaffectation du domaine public au passage du domaine privé.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : 01/10/2025
- Publiée sur papier le : 30/09/2025

**DETR****Demande de subvention pour la rénovation de la toiture de la Salle des Fêtes Rue de Semur**

N°2025-63

Le maire rappelle le projet de la rénovation de la toiture de la Salle des Fêtes rue Semur pour un montant estimatif de 150 000€ HT.

Le maire explique que nous pouvons obtenir une subvention grâce à la demande de la DETR. Le dossier devra être envoyé aux services de l'Etat fin octobre.

Le maire informe les conseillers que le dossier de la demande de subvention est bien avancé et que nous avons rencontré les services de l'Etat le mercredi 17 septembre 2025.

Le conseil est invité à délibérer pour autoriser le maire à faire la demande de subvention et signer tout document se rapportant au dossier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire a sollicité l'aide de l'Etat au titre de la DETR.
- **VALIDE** le montant estimatif de 150 000€ demandé à l'Etat au titre de la DETR.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rattachant à ce dossier.

- Délibération transmise en sous-préfecture le : **01/10/2025**
- Publiée sur papier le : **30/09/2025**

**BUDGET EAU POTABLE  
DECISION MODIFICATIVE N°1**

N°2025-64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter les crédits supplémentaires suivant au budget Annexe EAU POTABLE de l'exercice 2025 :

<b>CHAPITRES DEPENSES</b>	<b>COMPTE DEPENSES</b>	<b>OPERATION</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
011	6068		Reprise gestion des eaux pluviales Grande Rue	2407.68
023	023		VIRT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT.	
			<b>TOTAL</b>	<b>2407.68</b>

<b>CHAPITRES DEPENSES</b>	<b>COMPTE DEPENSES</b>	<b>OPERATION</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
21	2158		Renouvellement branchement plomb 24 rue de Blisy	1820.10
021	021	OPFI	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.	
			<b>TOTAL</b>	<b>1820.10</b>

- Délibération transmise en sous-préfecture le : **01/10/2025**
- Publiée sur papier le : **30/09/2025**

**BUDGET ASSAINISSEMENT  
DECISION MODIFICATIVE N°1**

N°2025-65

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter les crédits supplémentaires suivant au budget Annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2025 :

CHAPITRES DEPENSES	COMPTE DEPENSES	OPERATION	NATURE	MONTANT
65	6541		Créances admises en non-valeur	444.62
023	023		VIRT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT.	
			<b>TOTAL</b>	<b>444.62</b>

CHAPITRES DEPENSES	COMPTE DEPENSES	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2156	39	Changement pont de brosse station d'épuration	189600.00
021	021	OPFI	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.	
			<b>TOTAL</b>	<b>18960.00</b>

**QUESTION DIVERSES**

**Cimetière :**

Le conseil acte le fait de refaire un nouveau columbarium au cimetière car il ne reste une seule place. Il demande un deuxième devis afin de faire une comparaison et d'effectuer les travaux rapidement.

**Voirie :**

Demande la sécurisation du passage piéton devant la Mairie.

Rue des Combes, passage de l'eau sur le caniveau chez Mr MILLOT Eric. Revoir l'entreprise RENEVIER.

Revoir le sens de circulation de la rue de Blesseau à la demande des riverains. Essaie en double sens ! Avec des panneaux de signalisations.

**Réunion diverses :**

Réunion avec les associations le 15 octobre à 18h30

Les délibérations N° 2025-53 à N° 2025-65 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents M. Yves BILBOT, M. Patrick VAUTRAIN, M. Romain CARLIER, M. Jean VANDELLE, Mme Annie DUPUIS, M. Jean-Paul SITTERLIN, M. Laurent PRELAT, M. Jean-Marc GUELDRY, M. Stéphane ROUSSELET, M. Hervé CULAS, Mme Cécile MASSON.

Le secrétaire de séance

M. Jean VANDELLE

Le Maire,  
  
M. Yves BILBOT

En application de l'article L.2121-25 du code Général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 11 avril 2025.

